

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

STRATÉGIE TARIFAIRE
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

SUIVI DU DOSSIER R-3905-2014

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**PROPOSITIONS DE SÉ-AQLPA RELATIVES AU TARIF DOMESTIQUE D'HQD
POUR DISCUSSION EN SÉANCE DE TRAVAIL
(PREMIER GROUPE DE PROPOSITIONS, FAISANT SUITE À LA SÉANCE NO. 1)**

Madame Brigitte Blais et Monsieur Jacques Fontaine, analystes
M^e Dominique Neuman, Procureur

Préparé pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 14 mai 2015 (v.r.)

TABLE DES MATIÈRES

1 - INTRODUCTION	1
2 - PROPOSITION RELATIVE À LA REDEVANCE DU TARIF D	2
3 - UN TARIF DE TRANCHE 2 DOMESTIQUE APPLICABLE À LA POINTE	4
4 - CONCLUSION	6

1

INTRODUCTION

En suivi du dossier R-3905-2014 de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec Distribution procède actuellement, avec la Régie et les intervenants, à une série de séances de travail relatives à sa stratégie tarifaire.

Une première séance relative aux tarifs domestiques a déjà eu lieu le 30 avril 2015.

Suite à séance, les intervenants ont été invités à soumettre des propositions en vue des discussions lors des séances de travail ultérieures.

Les présentes constituent le premier groupe de propositions de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, lequel fait suite à cette séance de travail no. 1.

Les présentes sont soumises par la délégation de SÉ-AQLPA, constituée de Madame Brigitte Blais et de Monsieur Jacques Fontaine, analystes, ainsi que de M^e Dominique Neuman, Procureur.

2

PROPOSITION RELATIVE À LA REDEVANCE DU TARIF D

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques invitent Hydro-Québec Distribution à simuler et à évaluer la proposition suivante, afin que celle-ci puisse être discutée en séance de travail.

CONTEXTE

Nous constatons que le montant de la redevance ne couvre actuellement que 60 % des coûts d'abonnement des clients inscrits au tarif D. Cette redevance avait même historiquement été gelée.

PROPOSITION

Nous continuons de croire que les augmentations tarifaires domestiques d'Hydro-Québec Distribution doivent continuer à cibler davantage les consommations élevées (tranche 2). Nous continuons donc de croire, à cet égard, que la redevance doit continuer d'être inférieure aux coûts d'abonnement (donc qu'elle doit continuer d'être interfinancée par les revenus des tranches variables du tarif D), ceci afin que le signal de prix continue de favoriser l'efficacité énergétique. **Il nous semble toutefois, malgré le maintien de ces principes, que le temps est venu d'opérer graduellement un léger redressement partiel de cette redevance, afin de la rapprocher davantage du coût réel de l'abonnement.**

Nous proposons ainsi que le tarif de la redevance soit dégelé et que celui-ci augmente annuellement (pour une période temporaire de 10 ans) du taux d'augmentation annuellement prévu du coût d'abonnement. Ainsi, l'interfinancement en faveur de la redevance se maintiendra mais n'augmentera pas.

Ce redressement partiel de la redevance tempérera certes légèrement (mais pas trop) le signal de prix en faveur de l'efficacité énergétique, mais aura l'avantage de rapprocher davantage le tarif de la redevance de ses coûts. *(Notre proposition se situe dans un contexte où Gaz Métro, dans son actuel dossier R-3867-2013 phase 1, vise aussi à allouer davantage ses coûts de base à la portion fixe du tarif non dépendante du volume).*

Cette proposition n'affectera pas la structure tarifaire des tranches 1 et 2 ni de la prime de puissance, qui demeureront inchangées en continuant d'interfinancer la redevance mais sans accroître cet interfinancement. Quant à ces aspects, nous favorisons le maintien du *statu quo* selon lequel 1/3 de la hausse annuelle domestique résiduelle du tarif D (c'est-à-dire la hausse du tarif D qui doit être répartie après la hausse de la redevance) serait appliquée à la tranche 1 et les 2/3 à la tranche 2, comme actuellement. Cette répartition maintiendra le signal de prix en faveur de l'efficacité énergétique. En effet, d'un point de vue environnemental, et à partir des statistiques et des réponses aux engagements que HQD nous a fourni (notamment le tableau de l'engagement 3.1), nous constatons qu'il est très difficile pour les consommateurs domestiques de consommer moins de 30 kWh par jour. Une hausse plus élevée pour cette tranche 1 n'inciterait donc pas véritablement à diminuer la consommation, puisque ces kWh consommés ne font pas partie des kWh gaspillés. L'augmentation modeste (de 1/3 de la hausse résiduelle du tarif D) que nous proposons ici équivaut à peu près à refléter l'inflation, ce qui est juste et raisonnable.

AUTRE VARIANTE POSSIBLE

Il serait souhaitable qu'aux fins de la prochaine séance de travail, Hydro-Québec Distribution simule et évalue aussi d'autres scénarios selon lesquels la redevance serait non seulement augmentée annuellement du taux d'augmentation des coûts d'abonnement, mais augmenterait davantage (**par exemple du taux d'augmentation des coûts d'abonnement + 2% ou +4%**). Mais, à ce stade, il nous semble qu'une telle augmentation représenterait peut-être un bouleversement trop important de la structure tarifaire domestique, nuirait aux petits consommateurs et affaiblirait trop le signal de prix que nous voulons favorable à l'efficacité énergétique. Il serait toutefois souhaitable de la simuler et de l'évaluer, ce que nous invitons Hydro-Québec Distribution à faire et soumettre d'ici la prochaine séance.

3

UN TARIF DE TRANCHE 2 DOMESTIQUE APPLICABLE À LA POINTE

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques invitent Hydro-Québec Distribution à simuler et à évaluer la proposition suivante, afin que celle-ci puisse être discutée en séance de travail.

CONTEXTE

Les coûts d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution en période de pointe, sont particulièrement élevés. Hydro-Québec Distribution doit notamment avoir recours à des achats de court terme (souvent de sources polluantes).

Hydro-Québec Distribution a aussi récemment entamé un processus d'appel d'offres pour des achats de puissance (ce qui risquerait d'amener la construction de nouveaux équipements de production électrique, peut-être de source polluante).

Les coûts d'approvisionnement de l'hiver 2012-2013 et de l'hiver 2013-2014 ont été tellement importants qu'Hydro-Québec Distribution a obtenu de la Régie de reporter pendant 5 ans la récupération tarifaire du solde de ses comptes de frais reportés à cet égard. On s'attend à ce que le compte de frais reportés d'approvisionnement de l'hiver 2014-2015 soit également très important.

PROPOSITION : CRÉER UN TARIF DE TRANCHE 2 DOMESTIQUE APPLICABLE À LA POINTE

Le moment est peut-être venu de créer un incitatif additionnel encourageant la population à diminuer sa demande en période de pointe hivernale.

Nous proposons d'examiner la possibilité de créer un tarif de *tranche 2 domestique applicable à la pointe*, reflétant davantage les coûts élevés de l'approvisionnement en pointe.

Plusieurs sous-scénarios sont possibles quant à ce que serait une telle période de pointe :

- a) Les 1500 heures de pointe annuelle.
- b) Les 300 heures de pointe annuelle.
- c) Les seules heures pendant lesquelles un appel public de HQD à l'économie d'électricité serait émis (ce qui correspondrait à peu près aux heures pendant lesquelles HQD exerce son droit à l'interruption de certains grands consommateurs). Selon ce scénario, le tarif domestique de tranche 2 de pointe serait applicable à cette aux heures de froids intenses pour lesquelles Hydro-Québec Distribution aura émis un appel public à la réduction de consommation pour cause de cette fine pointe hivernale. Ainsi, l'appel public informerait non seulement qu'il est souhaitable de réduire sa consommation durant la période visée mais que celle-ci coûtera plus cher.

Il y aura lieu pour Hydro-Québec Distribution d'évaluer dans chacun de ces trois cas le montant supplémentaire que l'on devrait appliquer au tarif de la tranche 2 domestique durant la période de pointe visée (par exemple : un montant supplémentaire de 3 ¢/kWh).

Le tarif de tranche 2 domestique de pointe s'appliquerait à tous les clients domestiques dès que le déploiement des compteurs intelligents aura été complété, ce qui en permettra l'application aux seules heures visées. Une méthode équitable d'approximation aux résultats comparables serait inscrite aux Tarifs de HQD pour le cas des clients munis de compteurs non communicants.

L'effet incitatif de ce tarif de tranche 2 domestique de pointe contribuera à réduire la demande électrique en pointe et donc les coûts qui y sont associés.

Une proposition similaire pourrait être envisagée pour les autres catégories tarifaires.

4

CONCLUSION

Nous invitons donc Hydro-Québec Distribution à simuler et à évaluer les propositions énoncées aux présentes, afin que celles-ci puissent être discutées en séance de travail.

Nous invitons Hydro-Québec Distribution à simuler et évaluer chacun des scénarios énoncés aux présentes pour chaque sous-catégorie de client domestique, soit :

- Les propriétaires TAE (maisons-plex).
- Les propriétaires TAE (multilogements).
- Les propriétaires autres que TAE.
- Les locataires.
- Les MFR.
- Les exploitations agricoles.
- Les grands consommateurs.

et, dans ces évaluations, à tenir compte notamment de la baisse du revenu requis que notre proposition de tarif de *tranche 2 domestique applicable à la pointe* entraînerait.

Les scénarios énoncés aux présentes et dont nous souhaitons la simulation et l'évaluation sont donc les suivants :

LE SCÉNARIO 1 AVEC SES QUATRE SOUS-SCÉNARIOS A, B, C ET D :

- ❑ **Redevance inchangée (gelée).**
- ❑ *(Note : Le présent boulet est identique dans tous les scénarios)* Pour tous les scénarios que nous demandons d'examiner : Modalités inchangées quant à la répartition 1/3-2/3 de la hausse entre les tranches 1 et 2. Pas de tranche 3. Pas de changement quant à la prime de puissance.
- ❑ *(Note : Le présent boulet est identique dans tous les scénarios)* Évaluer les 4 sous-scénarios suivants : Le tarif de *tranche 2 domestique* serait :
 - a) Inchangé, ou
 - b) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux seules heures pendant lesquelles un appel public de HQD à l'économie d'électricité serait émis (ce qui correspondrait à peu près aux heures pendant lesquelles HQD exerce son droit à l'interruption de certains grands consommateurs), ou
 - c) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux 300 heures de pointe annuelle, ou
 - d) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux 1500 heures de pointe annuelle.

LE SCÉNARIO 2 AVEC SES QUATRE SOUS-SCÉNARIOS A, B, C ET D :

- **Redevance augmentant annuellement (pour une période temporaire de 10 ans) du taux d'augmentation annuellement prévu du coût d'abonnement.**
- *(Note : Le présent boulet est identique dans tous les scénarios)* Pour tous les scénarios que nous demandons d'examiner : Modalités inchangées quant à la répartition 1/3-2/3 de la hausse entre les tranches 1 et 2. Pas de tranche 3. Pas de changement quant à la prime de puissance.
- *(Note : Le présent boulet est identique dans tous les scénarios)* Évaluer les 4 sous-scénarios suivants : Le tarif de *tranche 2 domestique* serait :
 - a) Inchangé, ou
 - b) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux seules heures pendant lesquelles un appel public de HQD à l'économie d'électricité serait émis (ce qui correspondrait à peu près aux heures pendant lesquelles HQD exerce son droit à l'interruption de certains grands consommateurs), ou
 - c) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux 300 heures de pointe annuelle, ou
 - d) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux 1500 heures de pointe annuelle.

LE SCÉNARIO 3 AVEC SES QUATRE SOUS-SCÉNARIOS A, B, C ET D :

- ❑ Redevance augmentant annuellement (pour une période temporaire de 10 ans) du taux d'augmentation annuellement prévu du coût d'abonnement **PLUS 2% de cette redevance.**
- ❑ *(Note : Le présent boulet est identique dans tous les scénarios)* Pour tous les scénarios que nous demandons d'examiner : Modalités inchangées quant à la répartition 1/3-2/3 de la hausse entre les tranches 1 et 2. Pas de tranche 3. Pas de changement quant à la prime de puissance.
- ❑ *(Note : Le présent boulet est identique dans tous les scénarios)* Évaluer les 4 sous-scénarios suivants : Le tarif de *tranche 2 domestique* serait :
 - a) Inchangé, ou
 - b) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux seules heures pendant lesquelles un appel public de HQD à l'économie d'électricité serait émis (ce qui correspondrait à peu près aux heures pendant lesquelles HQD exerce son droit à l'interruption de certains grands consommateurs), ou
 - c) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux 300 heures de pointe annuelle, ou
 - d) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux 1500 heures de pointe annuelle.

LE SCÉNARIO 4 AVEC SES QUATRE SOUS-SCÉNARIOS A, B, C ET D :

- ❑ Redevance augmentant annuellement (pour une période temporaire de 10 ans) du taux d'augmentation annuellement prévu du coût d'abonnement **PLUS 4% de cette redevance.**
- ❑ *(Note : Le présent boulet est identique dans tous les scénarios)* Pour tous les scénarios que nous demandons d'examiner : Modalités inchangées quant à la répartition 1/3-2/3 de la hausse entre les tranches 1 et 2. Pas de tranche 3. Pas de changement quant à la prime de puissance.
- ❑ *(Note : Le présent boulet est identique dans tous les scénarios)* Évaluer les 4 sous-scénarios suivants : Le tarif de *tranche 2 domestique* serait :
 - a) Inchangé, ou
 - b) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux seules heures pendant lesquelles un appel public de HQD à l'économie d'électricité serait émis (ce qui correspondrait à peu près aux heures pendant lesquelles HQD exerce son droit à l'interruption de certains grands consommateurs), ou
 - c) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux 300 heures de pointe annuelle, ou
 - d) Avec un tarif supplémentaire de tranche 2 reflétant les coûts d'approvisionnement plus élevés, applicable aux 1500 heures de pointe annuelle.